LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 14 numéro 4

Avril 2020

Solidarité et conscience des autres

Au nom des membres du Conseil municipal et en mon nom personnel, nous voulons féliciter toutes les citoyennes et tous les citoyens de Lac-Édouard qui prennent très au sérieux la situation actuelle. La solidarité et la résilience dont vous faites preuve sont tout à votre honneur. Nous vivons en ce moment une situation difficile. C'est en suivant à la lettre les consignes, comme vous le faites, que notre population va s'en sortir et celle du Québec également.

Le respect des directives qui nous viennent de la Direction de la Santé publique de même que celui de l'arrêté ministériel 2020-013 de la ministre de la Santé, madame McCann, lequel arrêté nous a désigné comme région à accès limité, sont des gages que nous éviterons la propagation de la COVID-19 dans notre municipalité et dans l'Agglomération de La Tuque.

Les directives sont faciles à suivre : se laver les mains souvent, éviter de vous toucher le visage, garder une distance de 2 m des autres, tousser dans le pli de votre coude et **surtout rester chez soi**, le plus possible.

Quant à l'arrêté ministériel, on peut le résumer ainsi : il interdit l'entrée ou la sortie du territoire de l'Agglomération de La Tuque si ce n'est pour des services essentiels ou des raisons médicales.

Nous savons tous que ce virus est très souvent mortel chez les plus âgés. La population de Lac-Édouard comptant 30 % de personnes dont l'âge est de plus de 65 ans, il nous faut être des plus prudents.

Soyons solidaires les uns des autres et nous vaincrons !

Larry Bernier, maire

Dans ce numéro :

Solidarité et conscience des autres	1
Avis à tous	2
Taxes municipales Notre système d'égout Distribution d'arbres	3
Nos « anges gardiens »	4
Notre magasin général… Jour de la Terre Changements climatiques	5
Chronique L'Avertisseur Soyons des voisins vigilants et solidaires Mairie : services réduits L'humour ...	6
Des nouvelles de la Coop	7
Coordonnées de la Municipalité Il est où le bonheur	8

Ensemble, nous y arriverons !

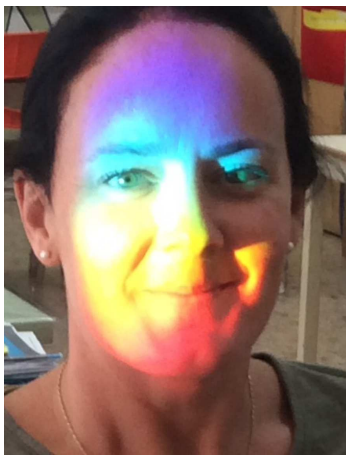

Émilie Rioux,
Enseignante à La P'tite École,
Sept. 2017 à juin 2019

Avis à tous

La ministre de la Santé et des Services sociaux vient d'émettre ce 1er avril 2020, l'arrêté numéro 2020-013 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. **Cet arrêté apporte des précisions quant à des restrictions imposées au territoire de l'Agglomération de La Tuque (Ville de La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard).**

[Passages pertinents]

➢ QUE l'accès aux régions sociosanitaires du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, aux territoires des municipalités régionales de comté d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région sociosanitaire de Lanaudière, aux territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Les-Pays-d'en-Haut et de Les Laurentides pour la région sociosanitaire des Laurentides et **au territoire de l'Agglomération de La Tuque** pour la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec **soit limité aux personnes suivantes** :

1. celles qui y ont leur résidence principale;

2. celles qui transportent des biens dans ces régions pour permettre la continuité de toute activité effectuée en milieu de travail qui n'a pas été suspendue par le décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 ou par tout autre décret ou arrêté ministériel le modifiant;

3. celles dont le déplacement est nécessaire à des fins humanitaires;

4. celles dont le déplacement est nécessaire pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé ou pour fournir de tels soins ou de tels services à une personne qui les requiert;

5. celles qui y travaillent ou qui y exercent leur profession dans un milieu de travail dont les activités n'ont pas été suspendues par le décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 ou par tout autre décret ou arrêté ministériel le modifiant;

6. celles qui doivent s'y rendre pour se conformer à une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux contenus dans une entente;

7. celles qui arrivent directement de l'une ou l'autre de ces régions ou de l'un ou l'autre de ces territoires, à l'exception du territoire de la Ville de Gatineau, auquel ne peuvent accéder que les personnes qui arrivent du territoire de la municipalité régionale de comté de Les Collines-de-l'Outaouais, et du territoire de cette municipalité régionale de comté, auquel ne peuvent accéder que les personnes qui arrivent du territoire de la Ville de Gatineau;

8. les employés de la fonction publique fédérale dont le lieu de travail se situe dans l'une de ces régions ou dans l'un de ces territoires et dont la présence est requise par l'employeur sur ce lieu de travail;

9. celles qui assurent le transport de marchandises en transit au Québec;

➢ **QUE les personnes qui accèdent à l'une de ces régions ou à l'un de ces territoires pour regagner leur résidence principale s'y isolent pendant 14 jours dès leur retour**, à l'exception des personnes s'étant déplacées pour aller travailler ou pour des raisons visées aux paragraphes 3° et 4°, et de celles qui se trouvent dans l'une des situations visées aux paragraphes 6° ou 7°;

➢ **QUE, malgré ce qui précède, soit interdit à toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19, notamment de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires, des maux de gorge ou une perte de l'odorat, d'accéder à l'une de ces régions ou à l'un de ces territoires, sauf si l'accès vise l'obtention de services de santé ou de services sociaux requis par leur état de santé;**

➢ QUE, malgré ce qui précède, un directeur de santé publique, une personne autorisée à agir en son nom ou un médecin puisse autoriser à une personne l'accès à l'une de ces régions ou à l'un de ces territoires aux conditions qu'il détermine.

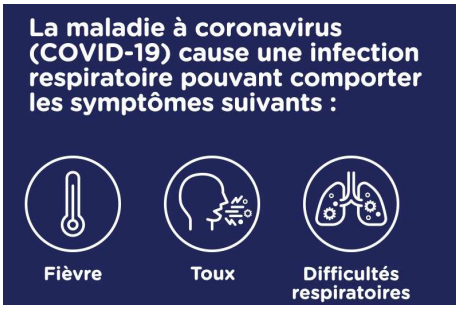

Votre gouvernement
Québec.ca/coronavirus
WEB
1 877 644-4545
Québec

Taxes municipales : Avis important

Compte tenu de la crise actuelle liée à la COVID-19 et pour donner un peu de répit aux contribuables, le Conseil municipal de Lac-Édouard, lors de sa séance ordinaire du 14 avril, a adopté un **projet de règlement visant à reporter la date d'échéance du paiement du troisième versement des taxes municipales, prévue pour le 22 mai 2020, au 21 août 2020.**

Le règlement reportant cette date d'échéance sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 12 mai 2020.

Prenons soin de notre système d'égout

Le système de traitement des eaux usées du village ne peut tout traiter.

Voici quelques objets que vous ne devez pas jeter dans la toilette **car ils bloquent les pompes :**

- mégots de cigarette
- condoms
- serviettes hygiéniques
- solvants
- sable
- **lingettes**

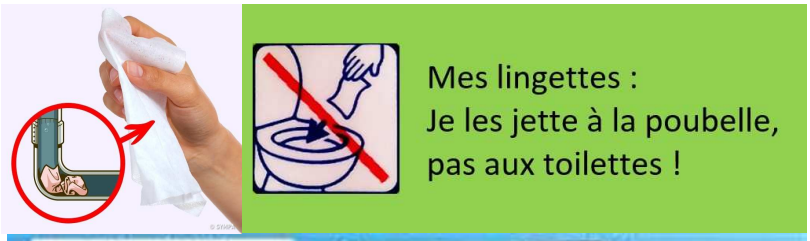

En fait, le système de traitement des eaux usées ne traite que : l'urine, les excréments et le papier hygiénique.

En respectant ces règles, que nous vous répétons à chaque année, nous éviterons des problèmes reliés à notre système d'égout.

Merci de votre collaboration.

Distribution d'arbres

~~Distribution d'arbres 2020~~

Compte tenu de la crise de la COVID-19, pour respecter les directives gouvernementales, pour protéger nos citoyens ainsi que nos employés, la Municipalité de Lac-Édouard ne fera pas de distribution d'arbres cette année.

À l'an prochain !

Nos « anges gardiens »

Au temps où la pratique religieuse était beaucoup plus répandue qu'aujourd'hui, la croyance populaire voulait qu'un ange gardien veillait à notre salut. En cette période des plus difficiles, les anges gardiens ont changé de visage.

Au nom de tous les citoyens de Lac-Édouard, nous voulons remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui sont nos anges gardiens et qui oeuvrent dans :

- le réseau des soins de santé et des services sociaux,
- la sécurité publique,
- les services gouvernementaux et autres activités prioritaires,
- la maintenance et les opérations des infrastructures stratégiques,
- les activités manufacturières prioritaires,
- les commerces prioritaires,
- les médias et les télécommunications,
- les services bancaires et financiers,
- les secteurs de la construction pour fins d'urgence ou de sécurité,
- les services de maintenance et d'entretien des édifices et autres bâtiments,
- les services prioritaires de transport et de logistique.

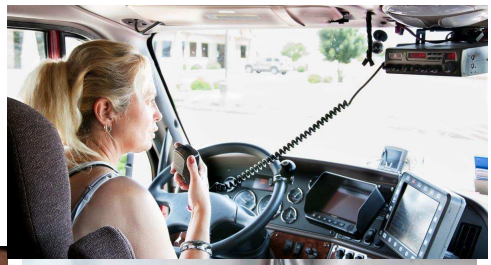

Merci aussi à tous nos fonctionnaires et élus, municipaux, provinciaux et fédéraux, de continuer à faire tourner la « machine » pour que la crise actuelle se résolve le plus tôt possible.

Merci à vous toutes et à vous tous qui vous dépensez pour que nous soyons en sécurité, bien au chaud dans nos demeures.

Notre magasin général : Un service essentiel !

Depuis son ouverture, en 2014, notre magasin général a rendu de nombreux services aux résidents de Lac-Édouard ainsi qu'aux visiteurs et touristes qui viennent chez nous.

En ces temps difficiles, alors que nous sommes tous invités à rester cloitrés dans nos chaumières, nos employé(e)s sont au poste et tiennent le fort pour accueillir et servir tous les clients. On n'a qu'à penser au service de livraison gratuit de vos achats latuquois qui vous est offert. C'est votre Magasin général qui sert de point de chute et ses employés qui prennent soin de vos colis.

Une fois la crise de la COVID-19 passée, espérons que tous se souviendront des services rendus par votre Magasin général et viendront y faire leurs achats.

Quant à moi, je tiens à remercier et à féliciter tout le personnel de la Coop qui nous accueille chaleureusement et qui est toujours présent en ces moments difficiles :

Huguette Cloutier, gérante, Carole Brassard, Jason Brouillette, Naomie Larouche et Hélène Morisset.

De plus, il est important de ne pas oublier les bénévoles qui viennent prêter main forte, à chaque semaine, pour la préparation des commandes.

Johnny Bergeron, un client comblé

Jour de la Terre : le 22 avril

Le 22 avril prochain, ce sera le Jour de la Terre. À chaque année, cet événement nous permet de réfléchir aux gestes que l'on peut poser pour prendre soin de notre environnement.

Depuis quelques décennies, on parle souvent de **Développement durable**. Ce terme est souvent défini comme un développement qui « répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la possibilité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

En 2020, on peut dire que nos habitudes sont chamboulées avec la COVID-19. **Souhaitons que nous changions nos habitudes de vie et de consommation pour un avenir durable.**

Changements climatiques : un article qui fait réfléchir...

Avis aux habitués des plages… Une étude internationale, parue dans la prestigieuse revue NATURE, sous la direction de Michalis Vousdoukas, chercheur au Centre commun de recherche de la Commission européenne, indique que dans 80 ans, donc en 2100, la moitié des plages du globe auront disparu suite à l'augmentation du niveau des océans.

L'impact sera dévastateur pour l'industrie du tourisme et pour de nombreux autres secteurs économiques et ce, sur tous les continents. En effet, les plages de sable constituent le premier mécanisme de protection contre les tempêtes et les inondations. Sans la présence de ces plages, les impacts des événements climatiques extrêmes seront plus forts. Le Canada serait un des pays les plus touchés, précédé par l'Australie et suivi du Chili et des États-Unis. Un des scénarios prévoit la disparition de 132 000 km de côtes soit la moitié des plages de la planète.

Avec les changements climatiques, nos enfants et nos petits-enfants vont souffrir davantage… à moins qu'on se réveille et qu'on réagisse maintenant.

Chronique l'Avertisseur

Les incendies n'arrivent pas qu'aux autres !

• Avez-vous vérifié que rien n'est à proximité ou collé sur vos plinthes électriques et autres appareils de chauffage ?

• Avez-vous vérifié vos avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton test ?

• Pour éviter des blessures ou même des décès, évitez à tout prix d'effectuer de la friture dans un simple chaudron !

Si vous désirez plus d'informations sur ce sujet, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797. Soyons prudents, un incendie est si vite arrivé !

Entraidons-nous : soyons des voisins vigilants et solidaires

Notre région étant à accès limité, les villégiateurs de l'extérieur de l'Agglomération de La Tuque ne peuvent plus venir à leur chalet.

En guise de soutien et d'entraide, nous demandons à tous les résidents permanents de jeter un coup d'oeil aux propriétés voisines de la leur afin de s'assurer que tout est normal (pas d'arbres tombés sur les fils, pas de bris de fenêtres, pas de portes défoncées, etc.). Si quelque chose cloche, prière d'avertir la Mairie : 819-653-2238.

Mairie : services réduits

En ces temps difficiles veuillez prendre note que nos effectifs sont réduits et que les délais de réponse pourraient être plus longs qu'à l'habitude.
Nous vous remercions de votre compréhension.

Mélanie Dagenais
Directrice générale
Responsable du développement rural

L'humour au temps du corona

La journaliste Mylène Moisan du journal Le Soleil, a préparé ce collage de blagues glanées sur Facebook. Son but n'est pas de minimiser la gravité de la situation en ce qui a trait au COVID-19 mais plutôt de nous faire rire en ces temps difficiles. En voici quelques-unes que nous avons lues dans le journal Le Nouvelliste du 10 avril.

Voici un courriel diffusé par l'Ordre des psychiatres du Québec en ces temps difficiles :

Chers concitoyens,
Étant donné que nous sommes inondés d'appels, nous vous informons que durant la période de quarantaine, il est tout à fait normal de parler aux murs, aux plantes et aux fenêtres.

Veuillez nous contacter uniquement s'ils vous répondent.

René Diotte

J'ai besoin de suggestion pour les vacances de Pâques. Aix-en-cuisine ? Ou Salon-sur-mer ?

Envie d'un grain de folie

Vous êtes plusieurs à nous demander c'est quoi le sentiment d'être infirmière en pleine pandémie de coronavirus.

Dans le film le Titanic, pendant que le bateau coule, le band joue, et bien c'est nous.

Isabelle Samson, infirmière

Quarantaine, jour 20.

- Veux-tu quelque chose à manger ?

- Quels sont mes choix ?

- Oui ou non !

Wellie Denoncourt

IKEA Metz présente sa collection printemps/été 2020

LE LORRAIN

J'ai changé le système d'alarme de la maison.
Maintenant, il sonne quand quelqu'un sort.
Le Lorrain

Des nouvelles de votre Coop

Les ventes au Magasin général sont encore en progression. Pour le mois de mars 2020, elles étaient supérieures de 3,6 % comparativement à celles de mars 2019. De plus, pour les trois premiers mois de 2020, elles dépassent celles de 2019 de 21 % pour se chiffrer à 267 336 $. On peut tous être fiers des succès remportés.

Travaillons ensemble à bâtir notre communauté !

Nouvelles heures d'ouverture du magasin général

Après analyse de l'achalandage lié aux habitudes de nos clients et en raison de la crise de la COVID-19, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier les heures d'ouverture du magasin.

Lundi : Fermé
Mardi : 11 h à 17 h
Mercredi : Fermé
Jeudi, Vendredi et Samedi : 11 h à 20 h
Dimanche : 11 h à 17 h

Merci de votre compréhension.

Comparatif Ventes Nettes COOP **Mars** **2020**

Total du mois			
2019	2020	Comparatif	
88 479,49 $	91 670,58 $	3 191,09 $	3,61%

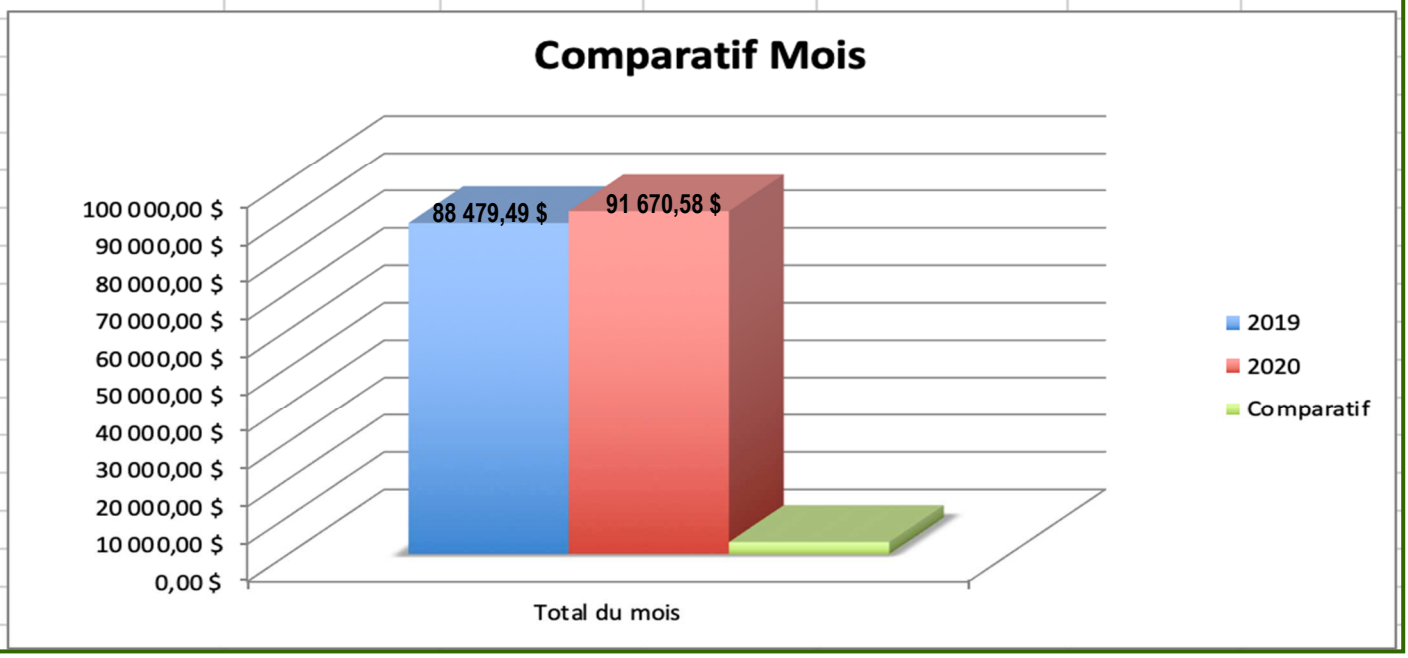

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2438 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Nancy Hudon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 12 mai 2020 à 19 h.

Assemblée à huis clos à cause de la COVID-19

Bonjour à tous lecteurs et lectrices de notre journal,

Étant isolée depuis quelque temps, je réalise que je peux m'accorder plus de temps pour moi. Je me demandais si vous connaissiez la chanson : Il est où le bonheur de Christophe Maé.

Ces derniers jours, j'en ai fait un moment privilégié de détente en visionnant le vidéo. J'ai vu plusieurs versions, mais celle que je préfère est celle où on le voit la chanter en se présentant lui-même sous le visage de trois différentes générations.

Est-ce dû à mon âge… et oui, je fais maintenant partie des aînées.

Quoiqu'il en soit, si vous cherchez une chanson qui fait du bien, je vous la conseille. Portez attention aux paroles et vous constaterez que…
Le bonheur, Il est ici !

Rollande Lecours,
Responsable de votre journal Le Tour du Lac
depuis novembre 2006